

# Service collecte des ordures ménagères et déchèterie



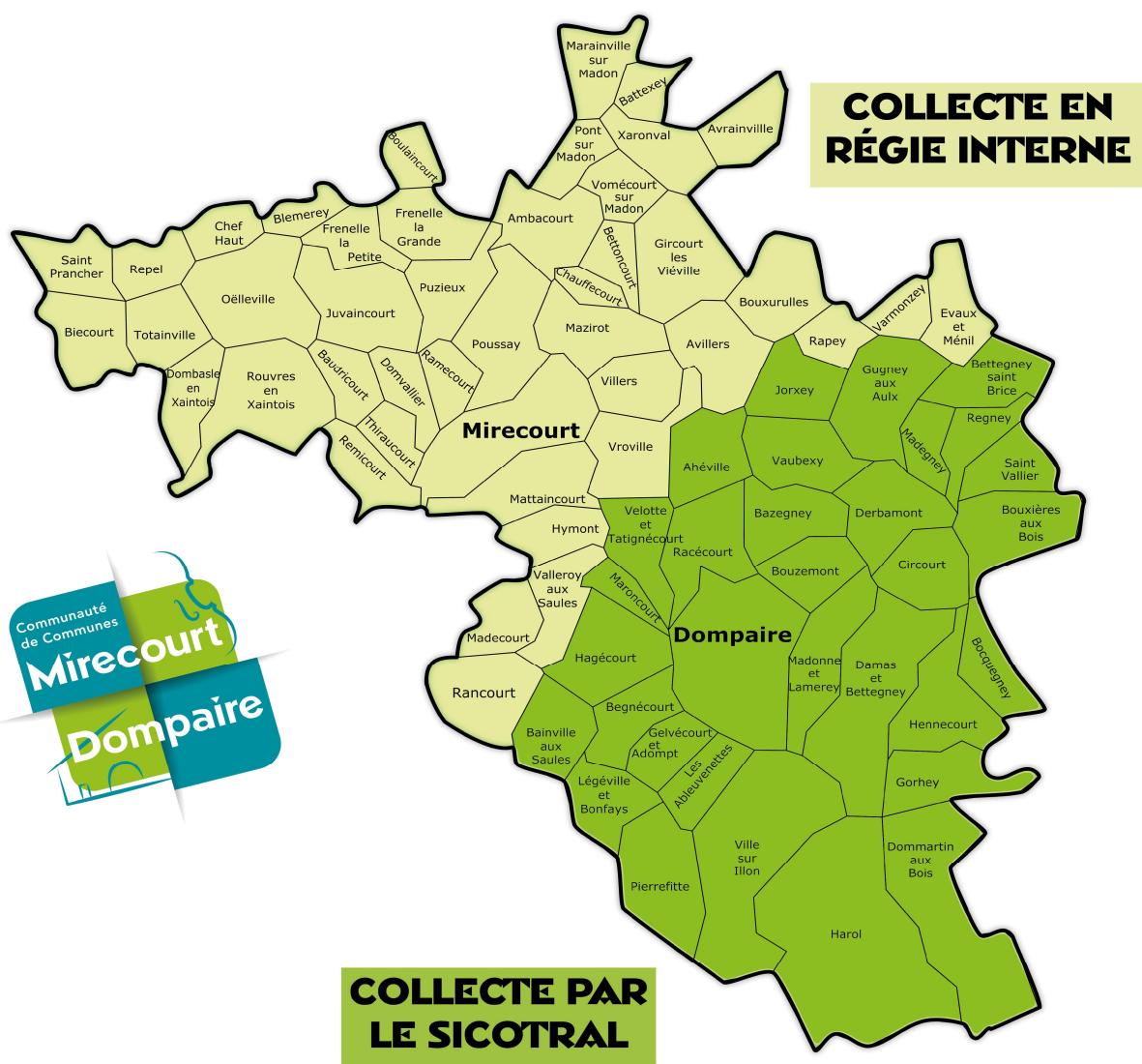
## *Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets 2024*



## PREAMBULE

Le présent rapport a pour but de faire le bilan sur le coût d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères et des déchets recyclables pour l'année 2024.

La Communauté de Communes Mirecourt Dompaire (CCMD) exerce la compétence « collecte des ordures ménagères » en régie pour 44 des 76 communes adhérentes, soit 11659 habitants.



# Les ordures ménagères



## **1.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES**

### **Principe de collecte des ordures ménagères et territoire couvert par le service**

► Pour 44 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle et Rancourt), la collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 20 m<sup>3</sup>.

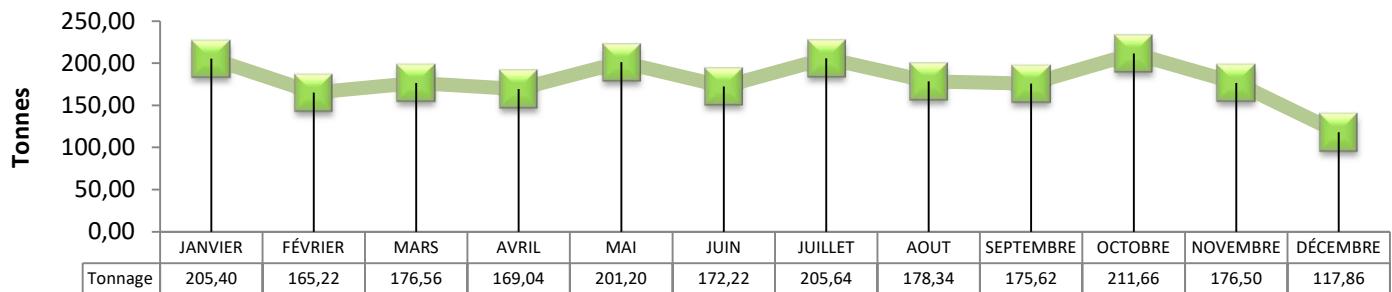
Les ordures ménagères sont menées au quai de transit à Domvallier où elles sont compactées dans une benne qui est ensuite acheminée au centre d'incinération FENIX à Rambervillers par l'entreprise SUEZ (marché EVODIA).

► La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompaire.

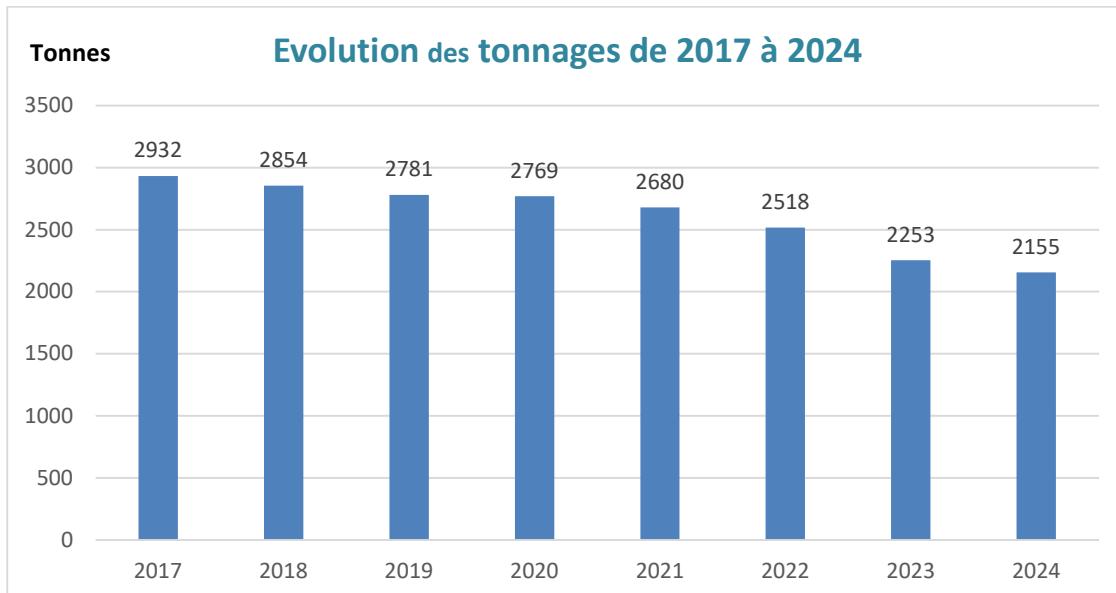
► La CCMD adhère à EVODIA (Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action) pour le traitement des déchets ménagers ou assimilés, qui a pour objectif de répondre dans les meilleures conditions au traitement des ordures ménagères sur l'ensemble du département des Vosges.

## **1.2 LES TONNAGES**

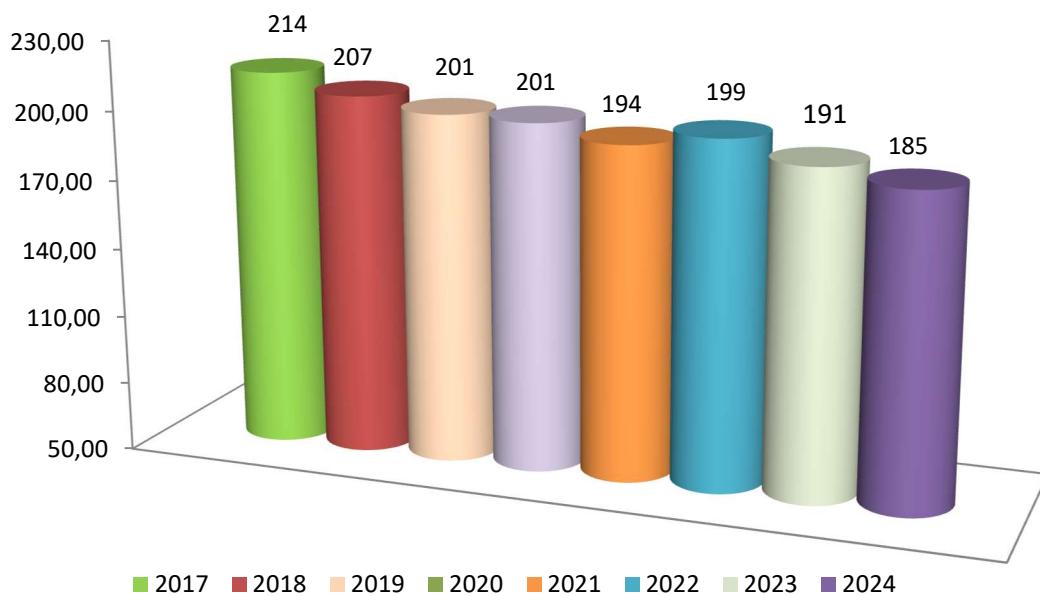
**Tonnages des ordures ménagères collectées par mois en 2024**



2 155 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2024.



**Evolution du poids des ordures ménagères en kg par habitant entre 2017 et 2024**



- Entre 2023 et 2024, une diminution de 6 kg par habitant est observée, soit une baisse d'environ 3 %.

### A noter :

La fréquence de collecte des OMR a évolué depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022. Les bacs des usagers sont collectés une fois par quinzaine. La baisse des tonnages OM est liée à ce changement de fréquence.

# La collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire



## **2.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES**

### **2.1.1 Principe de la collecte du verre**

La communauté de Communes est dotée de 89 conteneurs à verre. Le parc est renouvelé à raison de 5 à 10 conteneurs par an.

La société MINERIS assure la collecte du verre selon un calendrier annuel remis à chaque collectivité, pour l'ensemble du département des Vosges.

Le marché départemental est passé puis géré par EVODIA.

### **2.1.2 Principe de la collecte des recyclables et territoire couvert par le service**

Pour 44 communes (ex Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, Communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle et Rancourt), la collecte des recyclables en sacs jaunes est effectuée en régie par une équipe de trois personnes (un chauffeur et deux agents de collecte) avec un camion d'une capacité de 20 m<sup>3</sup>.

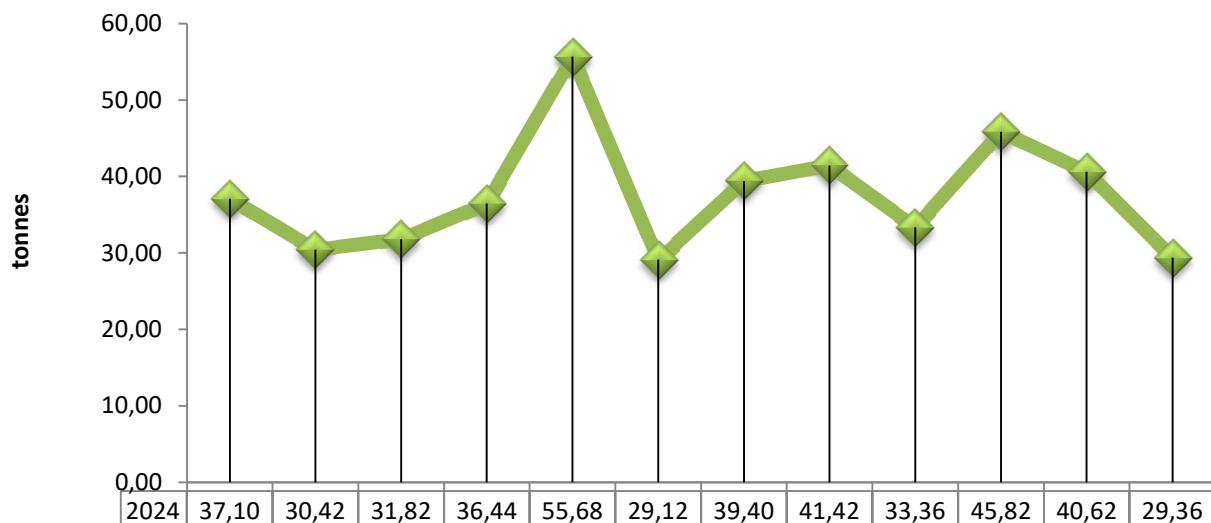
Les recyclables sont apportés au centre de tri de Chavelot (CITRAVAL).

Le marché de transport est géré par EVODIA.

- ▶ La compétence collecte a été déléguée au SICOTRAL pour les 32 communes issues de la CC du secteur de Dompaire.

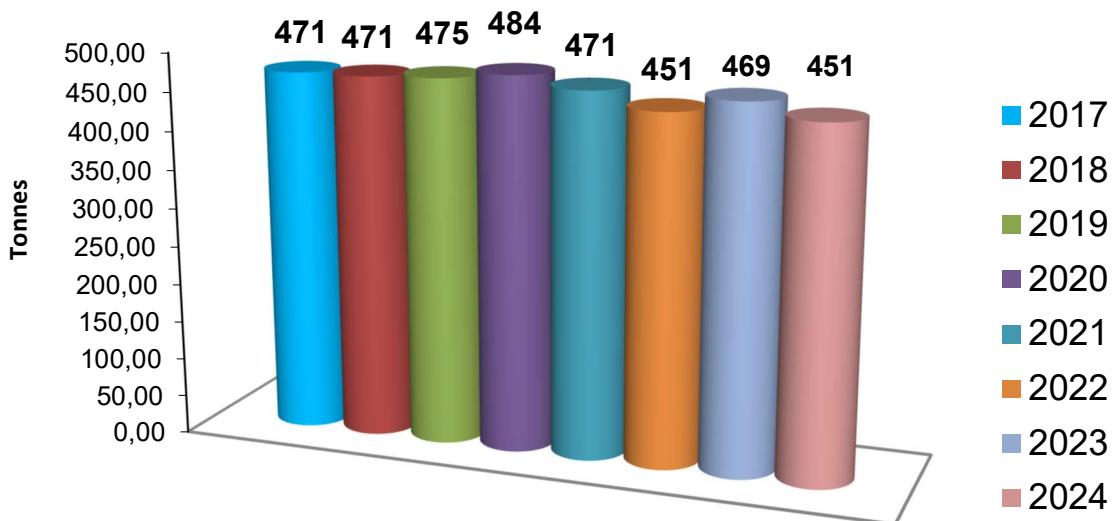
## **2.2 LES TONNAGES**

**Tonnages de verre collectés par mois en 2024**



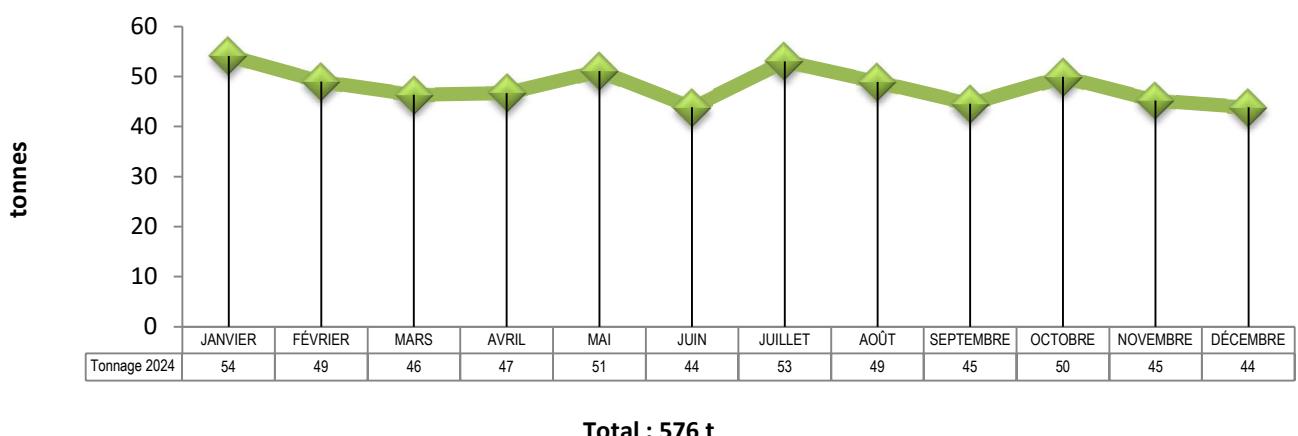
**Total : 450,56 T**

## Evolution des tonnages de verre entre 2017 et 2024

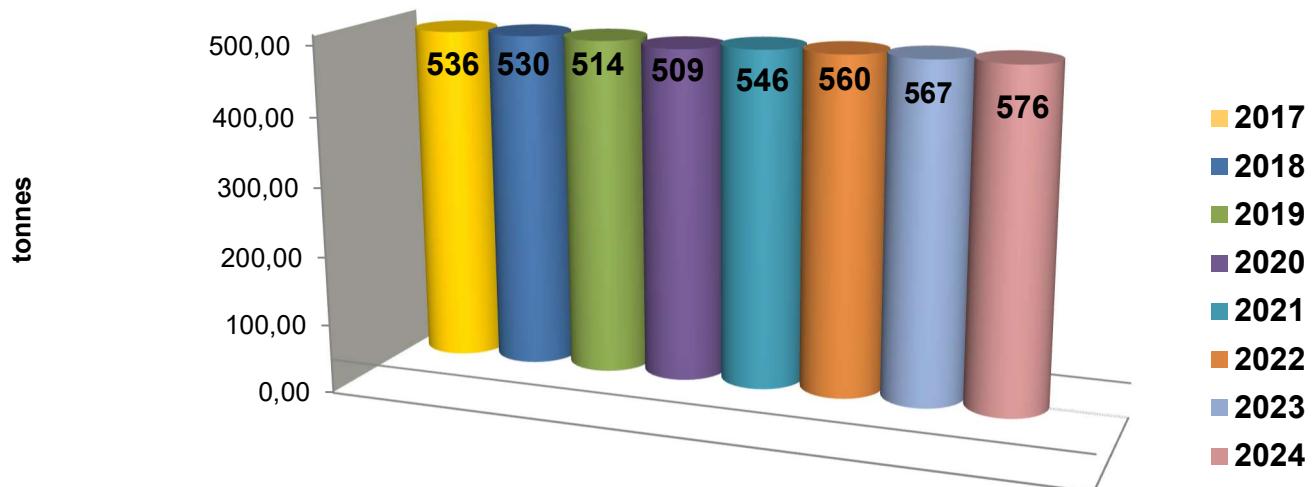


- ▶ Avec une moyenne de 39 kg/habitant/an, la CCMD se rapproche de la moyenne nationale (40kg/habitant/an).

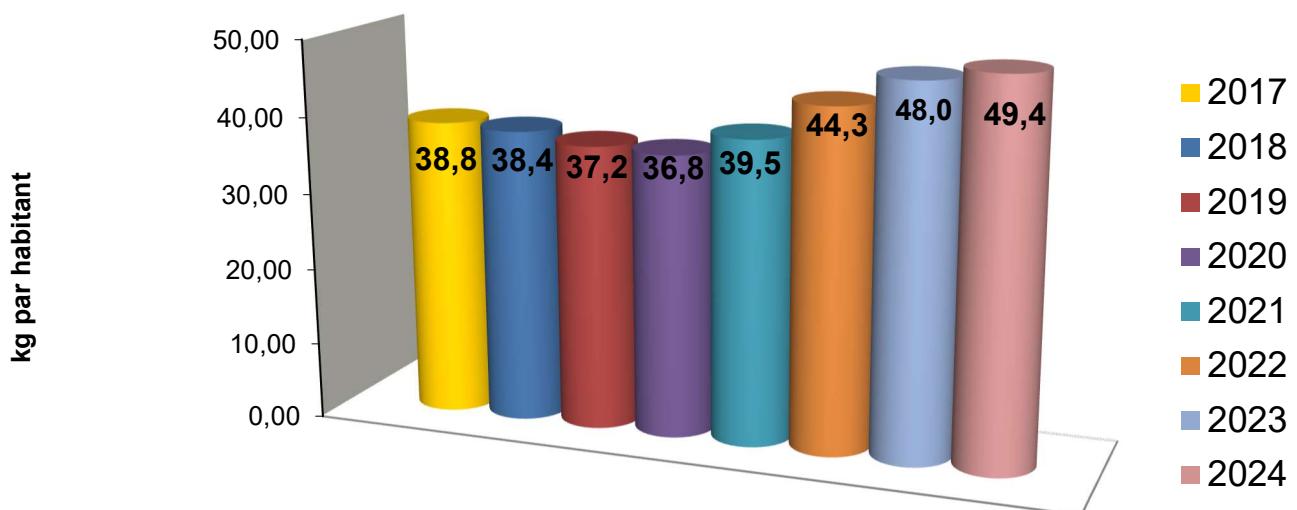
## Tonnages des sacs jaunes collectés par mois en 2024



## Evolution du poids des emballages et papiers recyclables entre 2017 et 2024

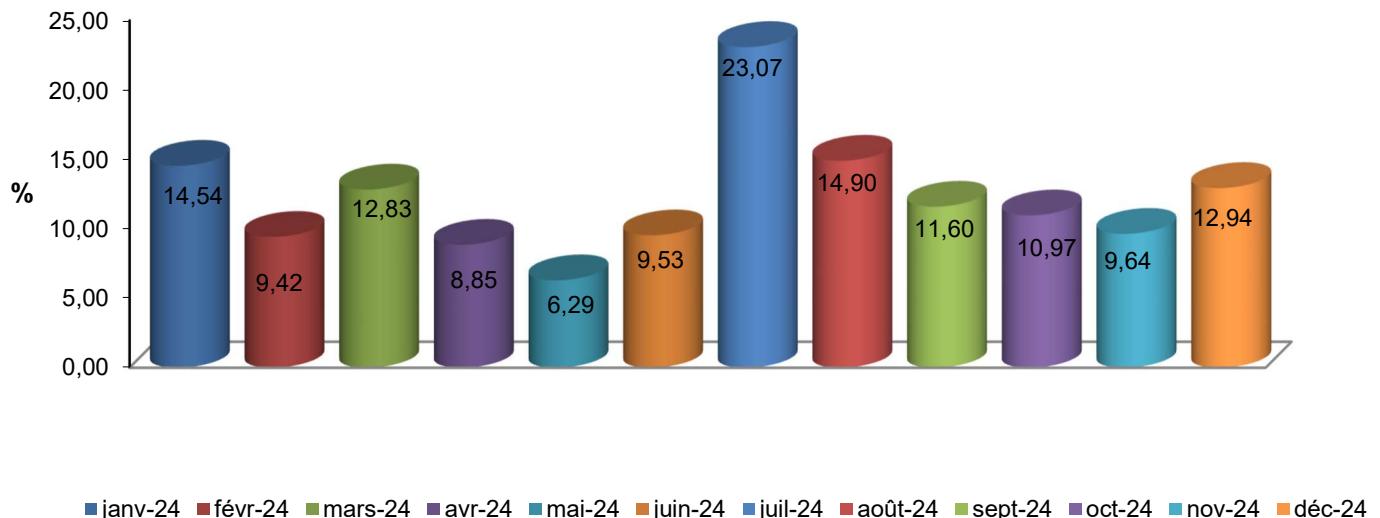


## Evolution du poids des emballages et papiers recyclables par habitant entre 2017 et 2024



L'augmentation des tonnages observée, suite à la baisse de fréquence de collecte des OMR, s'est confirmée en 2024.

## Taux de refus caractérisation par mois des sacs jaunes 2024 (en %)



Les caractérisations mensuelles ont été réalisées par CITRAVAL, avec un échantillon minimum de 35 à 40 kg de sacs jaunes au centre de tri de Chavelot.

L'extension des consignes de tri depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 a eu comme effet une augmentation des tonnages collectés mais un taux de refus de tri plus élevé.

Sur 49 kg de sacs jaunes collectés par an et par habitant, 5.9 kg (12%) sont des refus de tri.  
50% des refus de tri sont des imbriqués, des bouteilles et des pots en plastiques non vidés.

Au niveau du département des Vosges, le taux de refus de tri est de 17%.

Notre collectivité possède une bonne qualité de tri qui devrait s'améliorer au fur et à mesure que les usagers s'approprient les bonnes consignes.

## La déchèterie



### **3.1 La déchèterie**

#### **3.1.1 Situation et horaires d'ouverture**

La déchèterie est située au 285, Avenue Henri Parisot à Mirecourt.

### **Horaires d'ouverture**

<b>ETE</b> (du 01/ 04 au 31/10)	<b>HIVER</b> (du 02/11 au 31/03)
<b>LUNDI</b> 10h00 -11h45 13h30-17h45	<b>LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI</b> 13h30 – 16h45
<b>MARDI, JEUDI ET VENDREDI</b> 13h30 – 17h45	<b>MERCREDI ET SAMEDI</b> 9h00 – 11h45
<b>MERCREDI ET SAMEDI</b> 8h30 – 11h45 13h30 – 17h45	13h30 – 16h45

#### **3.1.2 Personnel**

Un agent est présent sur la déchèterie pendant les heures d'ouverture au public, le second agent se charge de la remise en condition de la déchèterie (nettoyage, tri des DDS, compactage des cartons, nettoyage des abords des points d'apport volontaire).

La prestation de collecte des cartons des commerçants, entreprises, administrations en porte à porte est effectuée par La Bouée (association de d'insertion avec laquelle la CCMD a signé une convention) le mardi toute la journée et le vendredi matin (une fois par semaine le mardi à compter du 01/07/2024).

#### **3.1.3 Capacité**

La déchèterie de MIRECOURT a été conçue pour 10 300 habitants, prenant toutefois en compte une éventuelle étendue de la zone d'attractivité à des communes limitrophes. Cette capacité peut être optimisée par une gestion plus rigoureuse des flux de matériaux.

Les habitants de certaines communes ont accès aux déchèteries de Charmes, Châtenois et Rainville.

#### **3.1.4 Descriptif**

**La déchèterie accueille, dans des bennes :**

- ▶ **Les encombrants incinérables** : tous les déchets non collectés avec les ordures ménagères pour des raisons de traitement (polystyrène, plastiques divers...)
- ▶ **Les déchets métalliques** : les chutes provenant de l'artisanat de transformation et les objets en ferraille hors d'usage (vélos, casseroles, étagères en métal...)

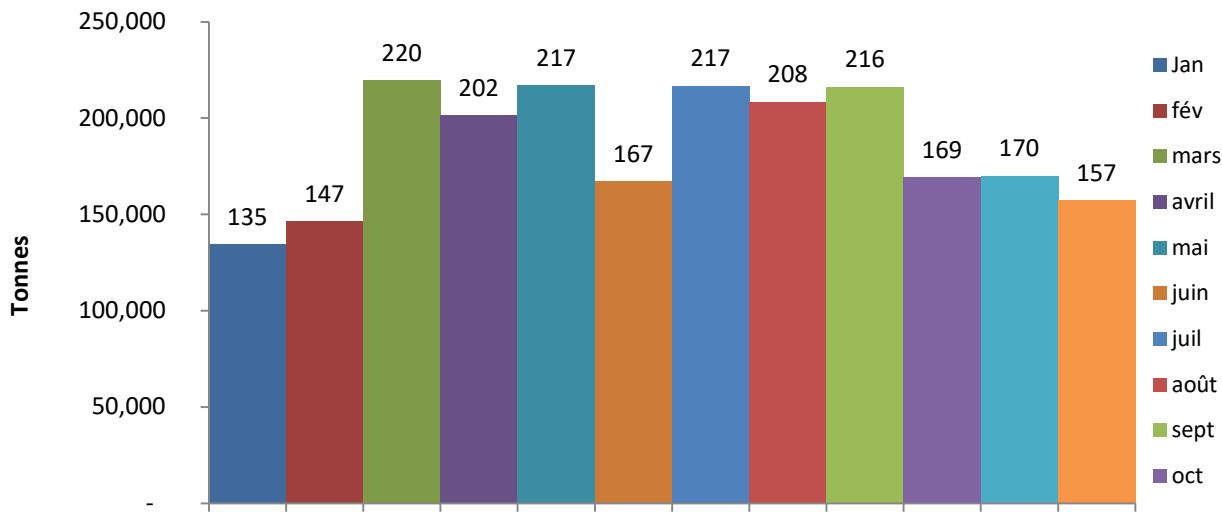
- ▶ **Les déchets verts** : il s'agit des tontes de pelouses, des feuilles mortes, des résidus d'élagage, des déchets de jardin des particuliers.
- ▶ **Le bois** : ce sont les bois non souillés comprenant les emballages (palettes, cagettes...) et les bois souillés ou traités (bois de démolition).
- ▶ **Les gravats** : il s'agit des tuiles, des pierres, de la terre, des agglomérés, du concassé...
- ▶ **Le plâtre** : il s'agit des plâtres standard et traités, des plaques dites « complexes » (partiellement recouvertes de fibre de verre, de polystyrène...), ou des déchets de plâtre sur des supports de démolition (lattes de bois ou briques fortement contaminées).
- ▶ **Le mobilier** : ce sont les meubles, la literie et les déchets d'ameublement.
- ▶ **Les huisseries** : on y trouve les fenêtres et leurs encadrements, les volets et les portes en aluminium, PVC et bois.

**A NOTER : ces trois dernières filières ont été mises en place entre décembre 2013 et mars 2014, dans le but de supprimer la benne à déchets enfouissables.**

- ▶ Dans des collecteurs spécifiques :
  - ▶ **L'huile de vidange** : depuis 1979, la collecte et le traitement des huiles usagées sont réglementés.
  - ▶ **Les huiles alimentaires**
  - ▶ **Les piles et les petites batteries sans plomb ni acide**
  - ▶ **Les textiles**
  - ▶ **Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)** : le petit électroménager, les écrans, les déchets informatiques stockés dans des boxes métalliques ; les gros électroménagers sont posés au sol. La collecte est effectuée par un prestataire commissionné par EVODIA.
  - ▶ **Les déchets diffus spécifiques (DDS)** : il s'agit des solvants, peintures, acides, bases et produits phytosanitaires.
  - ▶ **Les cartons** : ils sont acceptés s'ils ne sont pas souillés et s'ils sont vidés, les cartons sales étant inexploitables et occasionnant plus de frais lors de leur élimination.
  - ▶ **Les néons et ampoules**
  - ▶ **Les cartouches d'imprimante**
  - ▶ **Les radiographies**
  - ▶ **Les pneumatiques** : en 2024, 2 journées de collecte des pneus (VL, motos et mobylettes) propres et sans jantes ont été organisées (juin et novembre).

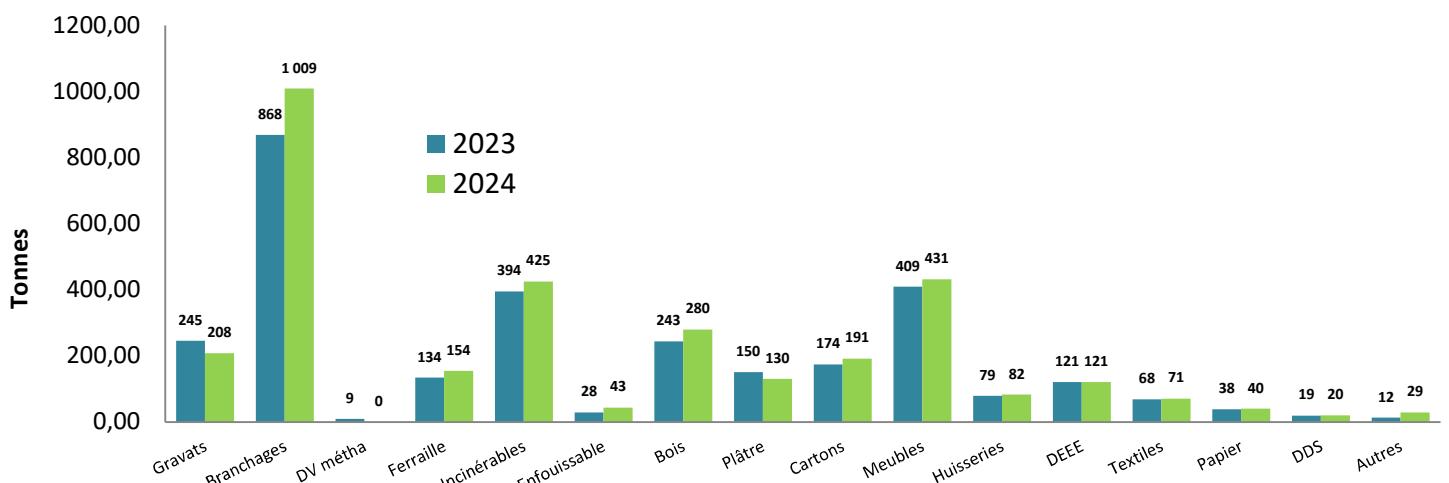
### 3.2 EXPLOITATION

#### Tonnage des bennes de déchets enlevées par mois en 2024

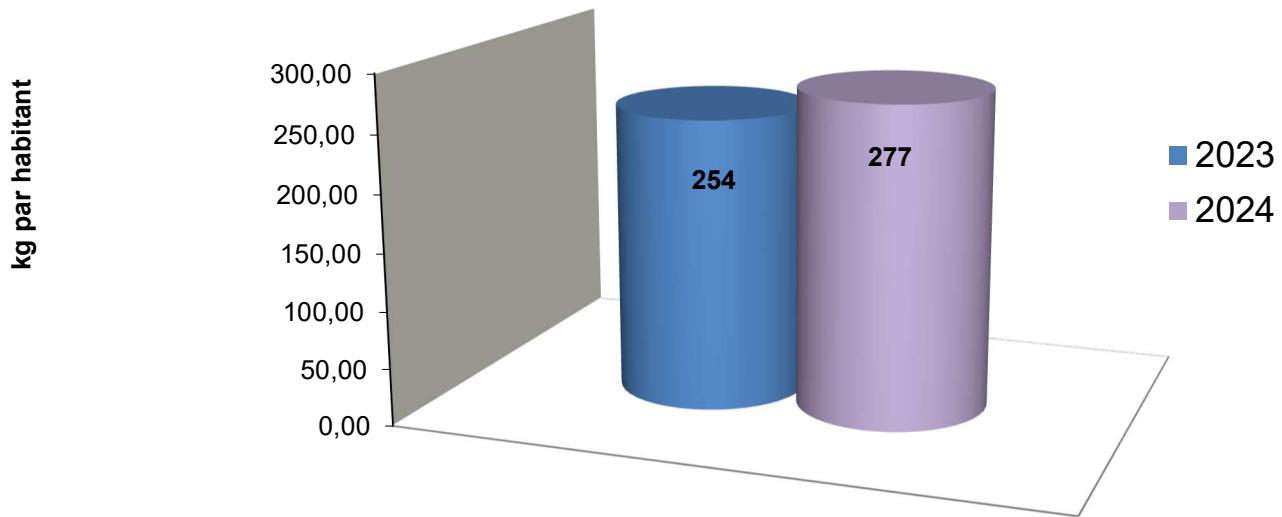


- ▶ 3 234 tonnes de déchets (gravats inclus) ont été apportées en 2024 en déchèterie. Les tonnages de déchets apportés fluctuent en fonction des saisons.

#### Evolution des tonnages entre 2023 et 2024 et par types de déchets



## Evolution du poids des déchets de déchèterie par habitant, entre 2023 et 2024



- ▶ Entre 2023 et 2024, les apports de déchets en déchèterie, par habitant ont augmenté de 23 kg.
- ▶ Les intempéries observées en 2024 ont favorisé la croissance des végétaux et causé des inondations. Les apports de branchages, de déchets incinérables, de meubles et de bois ont fortement augmenté de ce fait.
- ▶ Il n'y a plus de benne à déchets enfouissables à la déchèterie. Toutefois, les arrêts techniques de l'usine d'incinération FENIXX, obligent à détourner une partie des déchets incinérables vers le centre d'enfouissement de Villoncourt.

### **3.3 Transports et traitements**

- ▶ Les déchets verts : broyés, une fois par an, puis transpostés par TERRAGRI à Anglemont (compostage).
- ▶ Les encombrants incinérables : transportés par CITRAVAL et incinérés à l'usine FENIX située à Rambervillers.
- ▶ Le bois : transporté par CITRAVAL et traité par EGGER à Rambervillers. Le bois est ensuite broyé et sert à la fabrication de panneaux.
- ▶ Les cartons : transport du caisson par CITRAVAL sur le site de LORVAL à Razimont.
- ▶ La ferraille : transportée et traité par RECUPFER à Bleurville.
- ▶ Les gravats : transportés par CITRAVAL jusqu'à la Héronnière à Nomexy.
- ▶ Les huiles et batteries : collectées et traitées par Grandidier à Réhaincourt.
- ▶ Les DDS : collectés et traités par CHIMIREC.
- ▶ Les DEEE, ampoules et néons : collectés par PAPREC à Jarménil.
- ▶ Les piles : collectées par GRANDIDIER et traitées par COREPIL.
- ▶ Le mobilier : transporté par VEOLIA jusqu'à une plateforme de massification au centre Triest à Thaon-les-Vosges. Les différentes matières valorisables sont ensuite acheminées vers d'autres centres de tri adaptés. Le dispositif est financé par Eco-Mobilier.
- ▶ Le plâtre : transporté par CITRAVAL et regroupé par la société CITRAVAL sur le site d'Est Environnement à Arches, il est ensuite traité chez RITLENG en Alsace, pour redevenir du plâtre.
- ▶ Les textiles : collectés par l'association de réinsertion REVAL'PREST, ils sont acheminés vers le centre de tri de Girmont (88)
- ▶ Les huisseries : transportées et regroupées par la société CITRAVAL sur le site d'Est Environnement à Arches, elles sont ensuite démantelées par Reval'Prest.  
Une fois les matières séparées, le verre est apporté chez GIREV à Châtenois, le bois à Golbey chez NORSKE SKOG, la ferraille est reprise par DERICHEBOURG à Golbey, et le PVC est apporté chez VEKA RECYCLAGE à Vendeuvre-sur-Barse dans l'Aube.
- ▶ Les pneus : collectés par ALPHA RECYCLAGE à Brevans.

## CONCLUSION

**CCMD 2023 : 11801 habitants**

**CCMD 2024 : 11 659 habitants**

ANNEE 2023	en tonnes	ANNEE 2024	en tonnes
ordures ménagères	2 253	ordures ménagères	2 155
TOTAL OM	2 253	TOTAL OM	2 155
kg OM par habitant	191	kg OM par habitant	185
multimatériaux	567	multimatériaux	576
verre	469	verre	451
TOTAL TRI	1 036	TOTAL TRI	1 027
kg tri par habitant	88	kg tri par habitant	88
kg OM + tri par habitant	279	kg OM + tri par habitant	273
gravats	245	gravats	208
déchets verts branchages	868	déchets verts branchages	1 009
ferraille	134	ferraille	154
encombrants incinérables	394	encombrants incinérables	425
encombrants enfouissables	28	encombrants enfouissables	43
meubles	409	meubles	431
bois	243	bois	280
plâtre	150	plâtre	130
huiles minérales	6	huiles minérales	7
huiles végétales	1	huiles végétales	2
cartons	174	cartons	191
huisseries	79	huisseries	82
papier	38	papier	40
déchets électriques (DEEE)	121	déchets électriques (DEEE)	121
déchets diffus spécifiques (DDS)	19	déchets diffus spécifiques (DDS)	20
batteries et piles	1	batteries et piles	2
textiles	68	textiles	71
TOTAL DECHETERIE	2 992	TOTAL DECHETERIE	3 234
kg déchets déchèterie par habitant	254	kg déchets déchèterie par habitant	277
Poids de déchets total par habitant en 2023 en kg	532	Poids de déchets total par habitant en 2024 en kg	550

### Bilan 2024

- ▶ La production de déchets a augmenté de 18 kg par habitant sur l'année.
- ▶ Les ordures ménagères ont diminué de 6 kg par habitant.
- ▶ Les volumes de tri (sacs jaunes et verre) restent stables.
- ▶ Les apports en déchèterie ont augmenté de 23 kg par habitant.

### Part des flux de déchets en 2024 :



## A noter :

❖ **Des actions** sont réalisées tout au long de l'année pour réduire la proportion de déchets et augmenter le tri de ceux-ci :

➤ **Communication générale**

- ❖ Encart dans les bulletins interco
- ❖ consignes de tri orales et écrites
- ❖ utilisation des médias et réseaux (presse, site internet, page Facebook...)

➤ **Animations**

- ❖ animations tout public (stand, jeux, ateliers, démonstrations...)
- ❖ sensibilisation auprès des scolaires (interventions, expositions, visites)

➤ **Eco-exemplarité**

- ❖ utilisation de matériaux réutilisables et/ou recyclables lors des animations (fabrication de jeux, de supports...)

➤ **Compostage.**

**2/3 de nos ordures ménagères sont composées de déchets fermentescibles (épluchures, restes de repas, aliments non-consommés, déchets verts...)**

Partant de ce constat, la CCMD :

❖ Vend des composteurs individuels aux usagers, subventionné par la collectivité (62 pièces en 2024)

❖ Aide à la mise en place de site de compostage partagé :

- Quartier du Murget à Mirecourt depuis 2017, remplacé en 2024 car vieillissant
- Jardins de « La vie ensemble » à Mirecourt depuis 2018, remplacé en 2024 car vieillissant
- Déchèterie de Mirecourt depuis 2020 remplacé en 2024
- Copropriété SGB Immo à Mirecourt installé en 2024
- Quartier du Val d'Arol à Mirecourt installé en 2024

❖ Aide à la mise en place de site de compostage en établissement :

- Etablissement AVSEA x DECLIC à Mirecourt depuis 2021
- Cantine scolaire x Résidence Senior à Mattaincourt depuis 2021
- Institut du Beau-Joly à Mirecourt depuis 2021
- CHS de Ravenel (Passerelles) à Mirecourt depuis 2023
- Collège Guy Dolmaire à Mirecourt en 2024

❖ Mise à disposition de composteurs pour les communes, associations, écoles :

- Ecole Simone Veil à Mirecourt
- Ecole Primaire à Hymont
- Ecole Primaire à Mattaincourt
- Ecole Primaire à Baudricourt
- Ecole Saint Pierre Fourrier à Mirecourt
- Cimetière de Boulaincourt
- Association Village 1900 à Xaronval

- ❖ Propose des animations tout public sur le compostage

## Prévention

- ❖ animations et ateliers de sensibilisation au réemploi d'objets du quotidien
- ❖ communication sur le tri, le réemploi et le recyclage des textiles
- ❖ animations tout public sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ❖ sensibilisation sur le jardinage au naturel (évite l'emploi de pesticides toxiques et générateurs d'emballages pollués)
- ❖ distribution de « stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres (évite 40 kg de papier par an et par habitant)
- ❖ **Les professionnels** sont acceptés en déchèterie sous réserve d'être munis de la carte SOVODEB et dans la mesure où la quantité de déchets ne dépasse pas les 3 m<sup>3</sup> par semaine (comme pour les particuliers).
- ❖ **Les collectes d'objets encombrants** sont rationalisées depuis plusieurs années.



		Année étudiée : <b>2024</b>				
<b>Matrice des coûts 2024</b>		<b>FLUX DE DECHETS</b>				
<b>Ligne de la matrice</b>		<b>OMR</b>	<b>Verre</b>	<b>RSOM hors verre</b>	<b>Déchets des déchèteries</b>	<b>Total</b>
Charges de structure		45 070 €	2 566 €	25 457 €	28 355 €	101 448 €
Communication		12 273 €	173 €	624 €	173 €	13 243 €
Prévention		11 548 €	1 329 €	1 701 €	10 813 €	25 391 €
Pré-collecte		6 933 €	10 108 €	32 741 €	- €	49 783 €
Collecte		279 009 €	22 941 €	163 329 €	153 900 €	619 179 €
Transfert/Transport		50 158 €	- €	17 960 €	57 318 €	125 436 €
Tri et conditionnement		- €	- €	125 269 €	13 128 €	138 397 €
Compostage		- €	- €	- €	28 790 €	28 790 €
Incineration		- €	- €	- €	54 688 €	54 688 €
Autre valorisation matière ou énergie		- €	- €	- €	27 904 €	27 904 €
Stockage de déchets non dangereux		- €	- €	- €	- €	- €
Traitemet des inertes		- €	- €	- €	- €	- €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux		- €	- €	- €	4 378 €	4 378 €
Autres charges		- €	- €	- €	28 900 €	28 900 €
[REG] Transfert/Transport - Traitement des inertes		- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €
[REG] incinération / énergie		251 400 €	- €	- €	- €	251 400 €
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>656 392 €</b>	<b>37 118 €</b>	<b>367 081 €</b>	<b>408 348 €</b>	<b>1 468 938 €</b>
Ventes de produits et d'énergie		- €	- €	- €	- €	- €
Matériaux		- €	15 589 €	59 313 €	64 720 €	139 621 €
Compost		- €	- €	- €	- €	- €
Énergie		- €	- €	- €	- €	- €
Prestation à des tiers		- €	- €	- €	16 453 €	16 453 €
Autres produits		- €	- €	- €	- €	- €
Tous soutiens des sociétés agréées		5 330 €	7 004 €	206 304 €	57 217 €	275 855 €
Reprises des subventions d'investissement		4 223 €	962 €	2 468 €	349 €	8 002 €
Subventions de fonctionnement		- €	- €	- €	- €	- €
Aides à l'emploi		1 078 €	- €	633 €	- €	1 710 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>10 631 €</b>	<b>23 554 €</b>	<b>268 717 €</b>	<b>138 740 €</b>	<b>441 641 €</b>
<b>TVA acquittée</b>		<b>8 269 €</b>	<b>186 €</b>	<b>4 975 €</b>	<b>13 820 €</b>	<b>27 251 €</b>
TEOM		876 767 €	26 977 €	80 932 €	364 195 €	1 348 872 €
REOM		- €	- €	- €	- €	- €
Redevance spéciale et facturation à l'usager		74 615 €	- €	27 597 €	- €	102 213 €
Redevance spéciale		- €	- €	- €	- €	- €
Facturation à l'usager		- €	- €	- €	5 502 €	5 502 €
Contribution des collectivités		- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>		<b>951 382 €</b>	<b>26 977 €</b>	<b>108 530 €</b>	<b>369 698 €</b>	<b>1 456 587 €</b>
Coût aidé HT par habitant		55,79	1,16	8,44	23,12	88,51
Coût aidé HT par tonne		292 €	30 €	171 €	94 €	167 €